



Charte d'engagement au
cluster « Normandie Médiévale »

NORMANDIE

 **RÉGION
NORMANDIE**

1. Coordonnées

L'établissement ou entité (enseigne)

Raison Sociale (s'il y a lieu)

Représenté par Mme - Melle - M.

Fonction

Adresse

Téléphone Fax

E-mail

2. Objet et fonctionnement du Cluster

Le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Région Normandie co-animent le cluster Normandie Médiévale, qui regroupe des acteurs de la thématique.

Les établissements volontaires, contribuant au développement du tourisme lié au Moyen-âge et conscients de la nécessité de se mobiliser ensemble pour développer l'offre touristique de cette thématique, décident de s'engager à travers ce cluster « Normandie Médiévale ». **La signature de la présente Charte manifeste cet engagement. Les établissements engagés bénéficient de l'image, de la dynamique, d'accompagnements spécifiques mis en place soit par la Région, le C.R.T. Normandie ou par d'autres partenaires.**

L'établissement signataire de la charte du cluster Normandie Médiévale accepte les règles de fonctionnement, ainsi que les conditions administratives et techniques décrites dans ce document.

Le cluster réunit chaque année une Assemblée Générale dont sont membres de droit l'ensemble des membres au Cluster Normandie Médiévale signataires de la présente charte, ainsi que les partenaires institutionnels.

Pour le fonctionnement de ce cluster, des animateurs sont mis à disposition par la Région et le C.R.T.

Le cluster dispose également d'un club promotion et d'un copil, qui travaille avec un budget et un programme d'actions spécifiques.

Le suivi opérationnel de ce cluster est assuré par un Comité stratégique et peut s'appuyer sur un Comité scientifique.

3. Engagements de l'adhérent

L'adhérent au cluster Normandie Médiévale s'engage à :

Réglementation

- Être à jour de ses cotisations fiscales et sociales,
- Être en conformité avec la législation et les normes en vigueur relatives à l'activité concernée, notamment en termes d'hygiène et de sécurité,
- Présenter, sur demande, les documents attestant de la conformité de l'établissement aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accueil des personnes handicapées et de respect de l'environnement.

Engagements contractuels

- Respecter la présente charte,
- Adhérer et retourner le formulaire d'adhésion qui sera appelé chaque année par le Comité Régional de Tourisme de Normandie, l'établissement ou le prestataire pouvant librement quitter le cluster chaque année, dans les conditions fixées à l'article 8,
- Ne pas revendiquer l'appartenance au cluster Normandie Médiévale durant une demande en cours d'instruction ou après départ volontaire ou exclusion.
- Fournir les statistiques annuelles détaillées demandées par le Comité Régional ou la Région.

Implications

- Mettre en évidence auprès de la clientèle, les supports de communication du cluster,
- Participer aux mises à jour annuelles des éditions, du site web, etc
- Informer chaque collaborateur de l'engagement de l'établissement dans le cluster Normandie Médiévale et associer l'ensemble du personnel au maintien des engagements pris.

La signature de la présente charte n'entraîne pas en elle-même d'engagement financier.

Seule la participation au club de Promotion est conditionnée par le versement d'une cotisation. Par ailleurs, des participations financières peuvent être décidées pour la réalisation du programme d'action annuel. Le montant annuel de la participation est fixé en réunion annuelle du club promotion.

(Voir formulaire d'adhésion ou de renouvellement au club promotion)

4. Déroulement de l'admission

Devenir membre du cluster est conditionné au renvoi de cette charte d'engagement.

Instruction des candidatures

- Le candidat retourne la charte d'engagement et éventuellement le formulaire d'adhésion au club promotion,
- Le CRT de Normandie et la Région étudient l'admissibilité des candidatures, la principale condition étant de représenter ou de faire partie intégrante de la filière Tourisme médiéval en Normandie.

Les candidatures admissibles ou de renouvellement sont étudiées par le Comité stratégique qui statue sur celles-ci.

Les candidatures sont étudiées au minimum une fois par an.

5. Suivi et reconduction

Motifs de réexamen

- Changement de dirigeant
- Dégradation ou destruction totale ou partielle de l'établissement
- Travaux, extension, rénovation
- Non-conformité à la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène
- Accumulation de réclamations
- Perte du droit d'usage d'une marque qualité reconnue par le Plan Qualité Tourisme TM.

S'agissant de la reconduction de la charte

La présente charte d'engagement lie les deux parties signataires jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Sa reconduction est tacite par année civile pour une période indéterminée sous la condition suspensive du renouvellement des financements publics.

6. Confidentialité

Tous les intervenants du cluster Normandie Médiévale sont tenus d'observer une réserve professionnelle dans la divulgation des informations dont ils sont détenteurs sur le fonctionnement du cluster.

7. Modifications

Le CRT de Normandie se réserve le droit de modifier le contenu de cette charte, en accord avec les membres réunis en Assemblée Générale, pour l'adapter aux dispositions légales, en notifiant ces modifications dans un avenant adressé, par courrier ordinaire en double exemplaire, à l'établissement, dont l'un sera à retourner daté et signé.

8. Conditions de résiliation

Résiliation

Le présent engagement pourra être résilié à la date anniversaire du renouvellement de l'engagement sous réserve du respect d'un préavis de deux mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 octobre de chaque année. En cas de résiliation, les établissements signataires s'engagent à mener à terme leurs actions en cours et à verser, le cas échéant, l'intégralité des sommes dues au titre de l'année en cours. La cotisation versée pour une année est forfaitaire et ne peut être remboursée même en cas de démission en cours d'année.

Cessation d'activité

Le présent engagement pourra également être résilié par anticipation en cas de liquidation ou redressement judiciaire ou fermeture de l'établissement signataire.

A le

Pour l'établissement adhérent,
Le Responsable

Document à retourner au :

Comité Régional de Tourisme de Normandie
14 rue Charles Corbeau – 27000 EVREUX